VILLE DE SHAWINIGAN

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Shawinigan, que, lors de la séance ordinaire tenue le 18 août 2026, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

SH-790 décrétant un emprunt et une dépense de 900 000 $ pour l'acquisition d'appareils de protection respiratoire pour le Service de sécurité incendie et de sécurité civile.

Ce règlement a pour objet de procéder au remplacement des appareils de protection respiratoire du Service de sécurité incendie et de sécurité civile, dont une partie importante atteindra la fin de sa durée de vie utile en 2027.

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 4 septembre 2026 et celle du ministre des Affaires municipales le 28 octobre 2026.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Shawinigan, ce 30 octobre 2026

Me Chantal Doucet
Greffière